

REGLEMENT CONCOURS DE L'YSIEUX 2004

1. Le club de l'Image et du Son avec la participation des municipalités (Fosses et Marly la ville) et avec le soutien de l'UR 17, organise un concours photographique ouvert à tous les auteurs âgés de moins de 26 ans, affiliés ou non à un club.
2. Les auteurs seront répartis en 4 catégories :
A la date du jugement
A. Moins de 16 ans
B. De 16 à 21 ans
C. De 21 à 25 ans
D. Ecole primaire ou centre de loisirs : Travaux collectifs réalisés par des enfants de 10 à 12 ans.
3. Thème Libre
5 photographies maximum par auteur. Cat. A, B, C
Série de 5 à 10 photographies sur un seul thème pour la catégorie D.
4. Les épreuves seront d'un format minimum de 10 x 15 cm pour la catégorie A & D et de 13 x 18 pour les autres, et seront obligatoirement montées sur un support en carton léger et rigide de dimension maxi et conseillée de 30 x 40 cm. La fiche d'inscription ci-jointe devra être dûment remplie. Les photographies et les fiches d'inscription devront être envoyées à l'adresse suivante :

Club de l'Image et du Son
BP 28
95471 FOSSES CEDEX
Ou être déposées au magasin



LIBERTE D'IMAGE
C.CIAL LECLERC
95470 FOSSES
PHOTO-VIDEO-NUMERIQUE
TEL : 01.34.68.56.50

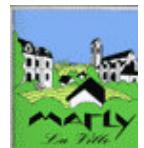
5. Au dos de la photographie, une étiquette précisera
 - Le nom et le prénom de l'auteur
 - Le nom du club (Facultatif)
 - L'adresse
 - Le N° et le titre de la photographie
6. La récupération des photographies se fera au magasin Liberté d'Image ou en cas de retour par la poste, Les frais de participation seront de 4,50 € par auteur ou 11,00 € pour les clubs. Les envois se feront dans leur emballage d'origine.
7. Calendrier
 - Date limite de dépôt des épreuves : 19/12/03
 - Jugement : 10/01/04
 - Exposition : Janvier/février 2004Ne seront exposées que les photographies ayant obtenu une note supérieure à 10 et en fonction du nombre de supports disponibles
 - Remise des prix le 01/02/04
8. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des épreuves confiées. Cependant, ils déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration durant l'exposition ou l'acheminement des épreuves.
9. Il appartiendra aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts.
(Prise de vues : Personnage,)

10. Sauf mention contraire portée au dos des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de publier les photographies et de les exposer.
11. Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire même annulé.
12. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité

Pour tous renseignements :

Club de L'image et du Son
A l'attention de Laurent
BP 28 95471 FOSSES CEDEX
E-Mail : cis.fm@wanadoo.fr
Site : <http://assoc.wanadoo.fr/cis.fm>

Fosses le 30 mai 2003



UDMC95